

LA FILIERE FRANCAISE DE DECONSTRUCTION DES BATEAUX DE PLAISANCE EN FIN DE VIE EST OPERATIONNELLE

L'Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER), éco-organisme national, chargé du recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie, a agréé fin juin 18 centres de traitement.

- ⇒ 8 en Bretagne
- ⇒ 1 en Pays de la Loire
- ⇒ 2 en Normandie
- ⇒ 2 en Région Sud
- ⇒ 2 en Occitanie
- ⇒ 2 en Nouvelle Aquitaine
- ⇒ 1 en Bourgogne-Franche-Comté

Ce maillage territorial sera renforcé par **une quinzaine de centres supplémentaires** dans les prochains mois afin d'apporter des solutions partout en France, au plus près des gisements.

Les détenteurs de bateaux de plaisance en fin de vie peuvent dès aujourd'hui effectuer leur demande de déconstruction en ligne sur le site de l'éco-organisme. Ils y trouveront toutes les réponses à leurs questions. Une seule adresse :

www.recyclermonbateau.fr

L'APER, une solution clés en main pour les candidats à la déconstruction

Une fois la demande finalisée en ligne, le centre agréé le plus proche prend contact avec le demandeur pour planifier sous 3 à 4 semaines la prise en charge et le traitement du bateau.

En pratique, l'APER se charge de toutes les étapes, y compris administratives, dès lors que le bateau est livré au centre de déconstruction choisi par le plaisancier sur le site de l'APER.

L'ensemble des coûts de déconstruction et recyclage sont pris en charge par l'APER.
Seul le transport du bateau vers le centre agréé le plus proche reste à la charge du détenteur.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information vers les plaisanciers
